

## INDICATEURS SUR LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES :

Indicateurs sur les principales incidences négatives	Métriques	Impact [année N]	Couverture [année N]	Impact Référence [année N]	Explications de la performance du portefeuille et des mesures prises pour sa prise en compte de chaque indicateur	
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT</b>						
Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	1. Émissions de GES				<p><b>Stratégie pour atteindre la neutralité carbone et réduire l'exposition du Groupe LBP AM aux actifs fortement carbonés :</b> En cohérence avec notre ambition, le groupe LBP AM a rejoint la Net Zero Asset Manager Initiative (NZAMI), en 2021 afin d'inscrire sa gestion d'actifs dans une trajectoire de gestion des émissions de gaz à effet de serre associées compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris de « poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels ». Dans ce cadre une trajectoire de décarbonation ambitieuse des portefeuilles d'investissement a été définie en 2022 incluant les fonds ouverts et dédiés sur toutes les classes d'actifs, afin d'atteindre leur neutralité carbone à horizon 2050. Cette trajectoire repose sur les points de passage suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif 2030 : 80 % des encours totaux gérés en ligne avec l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050</li> <li>- Ambition 2040 : 100% des encours gérés en ligne avec l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050</li> <li>- Ambition 2050 : neutralité carbone des encours gérés.</li> </ul> <p><b>Engagement Actionnarial :</b> en accord avec son ambition de transition, le Groupe LBP AM mène une politique d'engagement active auprès des entreprises pour les inciter à initier ou accélérer la transition de leur modèle d'affaires. Afin d'atteindre ses objectifs, le Groupe LBP AM encourage les entreprises à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formaliser des plans de transition robustes, permettant de déployer une stratégie de transition transparente et crédible, afin d'aligner dans la durée leurs activités et pratiques sur un scénario permettant de plafonner le réchauffement à 1,5°C.</li> <li>- Consulter régulièrement leurs actionnaires sur ce plan de transition et sur son exécution, en particulier par le biais de résolutions climatiques dédiées soumises au vote en assemblée générale, communément appelées résolutions «Say-on-Climate».</li> <li>- Évaluer, réduire et reporter leur son exposition aux risques climatiques physiques et de transition, en particulier en appliquant le cadre de reporting de la TCFD.</li> </ul> <p>Ces attentes sont applicables à tous les secteurs et sont déployées avec une attention et priorisation particulière sur les secteurs dit « à enjeux ».</p> <p><b>Politique de Vote :</b> le soutien du Groupe LBP AM aux plans Climat soumis au vote des actionnaires est conditionné par les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le plan contient des objectifs précis de réduction des émissions des GES à court et à long terme.</li> <li>- Le plan est aligné avec la trajectoire donnée par l'Accord de Paris sur le climat.</li> <li>- La rémunération variable des dirigeants intègre des critères extra-financiers alignés sur les objectifs annoncés.</li> <li>- Le conseil d'administration s'engage à consulter les actionnaires de manière régulière (au moins tous les 3 ans).</li> </ul> <p><b>Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille :</b> la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un critère relatif à leurs procédures pour mesurer et réduire leurs émissions carbone sur toute leur chaîne de valeur.</p>	
		Émissions de GES scope 1	44 542,2	96,9%		57 135,6
		Émissions de GES scope 2	9 930,9	96,9%		10 920,7
		Émissions de GES scope 3	1 196 536,4	96,9%		981 115,2
	Total des émissions de GES	1 251 009,5	96,9%	1 049 171,5		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	1 029,1	96,9%	881,0	
	3. Intensité des GES des entreprises bénéficiaires des investissements	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	1 545,8	96,9%	1 350,9	

# LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE

RAPPORT ANNUEL EXTRA FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

Indicateurs sur les principales incidences négatives	Métriques	Impact [année N]	Couverture [année N]	Impact Référence [année N]	Explications de la performance du portefeuille et des mesures prises pour sa prise en compte de chaque indicateur	
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT</b>						
Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,4%	99,2%	9,1%	<p><b>Stratégie pour atteindre la neutralité carbone et réduire l'exposition du Groupe LBP AM aux actifs fortement carbonés :</b> En cohérence avec notre ambition, le groupe LBP AM a rejoint la Net Zero Asset Manager Initiative (NZAMi), en 2021 afin d'inscrire sa gestion d'actifs dans une trajectoire de gestion des émissions de gaz à effet de serre associées compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris de « poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels ». Dans ce cadre une trajectoire de décarbonation ambitieuse des portefeuilles d'investissement a été définie en 2022 incluant les fonds ouverts et dédiés sur toutes les classes d'actifs, afin d'atteindre leur neutralité carbone à horizon 2050. Cette trajectoire repose sur les points de passage suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif 2030 : 80% des encours totaux gérés en ligne avec l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050.</li> <li>- Ambition 2040 : 100% des encours gérés en ligne avec l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050.</li> <li>- Ambition 2050 : neutralité carbone des encours gérés.</li> </ul> <p><b>Politique d'Exclusion du label ISR :</b> Le fonds applique la politique d'exclusions relative aux énergies fossiles selon les critères définis dans le référentiel du label ISR.</p> <p><b>Politique d'Exclusion indices de référence 'Accord de paris' :</b> Le fonds applique la politique d'exclusions relative aux énergies fossiles selon les critères définis dans la réglementation européenne pour les indices de référence 'Accord de Paris'.</p>
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	58,1%	96,9%	62,2%	<p><b>Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille :</b> la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un critère relatif à leur stratégie relative à la consommation d'énergie et aux émissions dues à leur consommation d'énergie. Sont notamment considérées : les choix et évolutions technologiques ; l'utilisation d'énergies renouvelables ; la gestion des émissions atmosphériques liées à la consommation d'énergie.</p>
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires, par secteur à fort impact climatique	0,6	96,9%	0,6	<p><b>Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille :</b> la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un critère relatif à leurs politiques d'investissements dans les technologies bas-carbone et dans l'efficacité énergétique de leurs infrastructures.</p>

# LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE

RAPPORT ANNUEL EXTRA FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

Indicateurs sur les principales incidences négatives		Métriques	Impact [année N]	Couverture [année N]	Impact Référence [année N]	Explications de la performance du portefeuille et des mesures prises pour sa prise en compte de chaque indicateur
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT</b>						
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises bénéficiaires ont une incidence négative sur ces zones.	0,7%	97,1%	0,7%	<p><b>Politique d'Exclusion</b> : Les fonds du Groupe LBP AM appliquent plusieurs critères d'exclusion visant à limiter l'exposition aux émetteurs ayant des impacts négatifs significatifs sur la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exclusion des entreprises ayant un impact négatif significatif sur la biodiversité, selon l'analyse de la société de gestion, et n'ayant pas mis en place une politique interne ou un plan d'actions de nature à réduire cet impact négatif.</li> <li>- Exclusion des producteurs et négociants des matières premières agricoles jugées à haut risque de déforestation par la réglementation européenne « EU Déforestation-Free Regulation » (EUDR), ayant fait l'objet de controverses relatives à un fort impact sur la déforestation et n'ayant pas pris d'engagement sur des mesures correctives, ou n'ayant pas mis en place des principes d'identification de risques avec une formalisation d'objectifs en conséquence.</li> <li>- Exclusion des acteurs dont plus de 20% du chiffre d'affaires provient de la fabrication ou de la vente de pesticides.</li> </ul> <p><b>Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille</b> : sur l'impact de leurs activités sur les écosystèmes fragiles. Sont notamment considérés les politiques de protection de la biodiversité et d'utilisation des sols mises en place par les entreprises.</p> <p><b>Politique d'Engagement</b> : le Groupe LBP AM déploie une politique d'engagement pour inciter les entreprises à identifier et contrôler leurs impacts sur la biodiversité. Cette stratégie d'engagement se décline à travers des initiatives individuelles ou collective aux côtés d'ONG ou d'associations. Ces démarches d'engagement actionnarial encouragent notamment les entreprises à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer ces enjeux dans la gouvernance et effectuer un reporting selon le cadre de la TNFD en analysant les impacts et dépendances liés à la biodiversité et aux services écosystémiques.</li> <li>- Définir une politique biodiversité incluant la fixation d'objectifs et les actions mises en place.</li> </ul>
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée.	0,1	16,2%	0,0	<p><b>Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille</b> : sur la consommation d'eau liée à leurs activités, le stress hydrique dans leur zone d'activité et leurs politiques de gestion des risques et opportunités liées à l'eau.</p> <p><b>Politique d'Engagement</b> : le Groupe LBP AM déploie une politique d'engagement pour inciter les entreprises à mieux identifier et contrôler les pressions que leurs activités font peser sur les ressources en eau douce et en eau de mer. Cette politique se décline à travers des initiatives individuelles ou collectives aux côtés d'ONG ou d'associations. En tant que membre de la Valuing Water Finance Initiative, le Groupe LBP AM dialogue avec les entreprises les plus à risques afin de les encourager à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer la quantité d'eau consommée et leur impact sur l'accès à l'eau en réalisant leur empreinte hydrique, en cartographiant les sites de prélèvement d'eau et leur concordance avec des zones à fort stress hydrique et en fixant des objectifs de réduction de consommation d'eau.</li> <li>- Gérer la qualité de l'eau et de l'émission des polluants et dégradation des écosystèmes en mettant en place des plans d'actions de réduction de la pollution de l'eau et des plans de remédiation.</li> <li>- Intégrer ces enjeux dans la gouvernance et les relations avec les fournisseurs et clients.</li> </ul>
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée.	0,6	48,3%	6,6	<p><b>Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille</b> : la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un critère relatif à la production des déchets dans leurs activités, les politiques et mesures de gestion et de réduction des déchets (électroniques, packaging et dangereux et radioactifs).</p> <p><b>Politique d'Engagement</b> : le Groupe LBP AM participe à des initiatives d'engagement collaboratif menées par des ONG comme Chemsec ou ShareAction, sur des thématiques spécifiques à l'utilisation des pesticides ou d'autres produits hautement polluants. A ce propos, le Groupe LBP AM attend des sociétés investies et engagées, les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un plan visant à réduire l'usage ou la production de pesticides à horizon 2030, en ligne avec la Cible 7 du Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming- Montréal.</li> <li>- un plan crédible d'arrêt de l'usage ou de la production des pesticides hautement dangereux (Highly Hazardous Pesticides ou HHPs) à horizon 2030.</li> </ul>

# LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE

RAPPORT ANNUEL EXTRA FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

Indicateurs sur les principales incidences négatives	Métriques	Impact [année N]	Couverture [année n]	Impact Référence [année n]	Explications de la performance du portefeuille et des mesures prises pour sa prise en compte de chaque indicateur
<b>INDICATEURS RELATIFS AUX QUESTIONS SOCIALES ET À L'EMPLOI, AU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA LUTTE CONTRE LES POTS-DE-VIN</b>					
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du UNGP ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.	0,0%	97,9%	1,6%	<b>Politique d'Exclusion du label ISR</b> : Le fonds applique la politique d'exclusion relative aux violations graves et/ou repérées d'un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations Unies.
Questions sociales et relatives aux salariés 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires ne disposant pas de politiques de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs/plaintes en cas de violation des principes du UNGC ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.	100,0%	93,8%	100,0%	<p><b>Politique d'Exclusion</b> : Les fonds du Groupe LBP AM appliquent une politique d'exclusion visant les entreprises risquant de causer, de contribuer ou d'être liées à un impact sévère sur les droits humains, l'environnement ou les principes de bonne gouvernance et/ou violant de manière grave, répétée et sans remédiation les normes internationales en matière de droits humains, environnement et bonne gouvernance, et pour lesquelles le Groupe LBP AM a évalué que l'exclusion s'agissait du meilleur effet de levier pour réduire le risque de violations continues et futures des normes, notamment des UNGPs et des Principes directeurs de l'OCDE.</p> <p><b>Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille</b> : la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un certain nombre d'indicateurs relatifs à la mise en œuvre d'une diligence raisonnable, notamment l'existence d'une politique droits humains au sein de l'entreprise, incluant un engagement explicite envers les UNGPs et les Principes directeurs de l'OCDE, l'existence et la mise en œuvre d'une politique de diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement.</p> <p><b>Engagement Actionnarial</b> : Le Groupe LBP AM applique une politique d'engagement actionnarial visant en priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les entreprises ayant un impact grave ou risquant d'impacter gravement les droits humains ou l'environnement,</li> <li>- Les entreprises exposées à des risques identifiés comme saillant au niveau du Groupe LBP AM,</li> <li>- Le renforcement de la diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement au sein des entreprises, en tenant compte des détentions en capital du Groupe LBP AM et du poids que ces entreprises représentent dans les investissements totaux du Groupe.</li> </ul> <p>Ces engagements, qui peuvent être bilatéraux ou collectifs, ont pour objectif le renforcement des pratiques des entreprises en matière de diligence raisonnable et de respect des droits humains. Les attentes du Groupe LBP AM s'appuient sur les éléments suivants, déclinés aux enjeux propres de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre d'une diligence raisonnable en matière de droits humains, conforme aux attentes des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et aux Principes directeurs de l'OCDE sur les entreprises multinationales,</li> <li>- L'identification, la prévention, l'atténuation et la remédiation des risques saillants propres au secteur dans lequel opère l'entreprise,</li> <li>- La remédiation des impacts négatifs, et</li> <li>- La consultation des parties prenantes et des personnes affectées par les activités de l'entreprise ou de leurs représentants légitimes.</li> </ul>
12. Écart de rémunération entre les hommes et les femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements.	14,2%	4,7%	15,0%	<b>Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille</b> : Notation des entreprises sur leur politique de prévention des discriminations sur le lieu de travail. Sont notamment considérées les politiques de promotion de l'égalité des genres, de protection et de support des femmes enceintes, d'intégration des personnes vulnérables.

# LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE

RAPPORT ANNUEL EXTRA FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

Indicateurs sur les principales incidences négatives	Métriques	Impact [année N]	Couverture [année n]	Impact Référence [année n]	Explications de la performance du portefeuille et des mesures prises pour sa prise en compte de chaque indicateur	
<b>INDICATEURS RELATIFS AUX QUESTIONS SOCIALES ET À L'EMPLOI, AU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA LUTTE CONTRE LES POTS-DE-VIN</b>						
Questions sociales et relatives aux salariés	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires, exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres des conseils d'administration.	43,3%	96,9%	42,6%	<p><b>Politique de Vote :</b> Le Groupe LBP AM s'oppose aux élections de candidats masculins aux conseils d'administration des entreprises lorsque les femmes représentent moins de 40%.</p> <p><b>Politique d'Engagement :</b> Le Groupe LBP AM participe à l'initiative d'engagement collaborative du 30% Club France Investor Group, créé en novembre 2020 afin de promouvoir la diversité des genres au sein des instances dirigeantes du SBF 120. Le Groupe LBP AM est membre fondateur de l'initiative française. L'objectif de la coalition est d'encourager l'entreprise à favoriser l'inclusion des femmes dans les postes à responsabilités. Il est attendu des entreprises qu'elles fassent preuve de transparence en ce qui concerne les procédures utilisées pour trouver et nommer de nouveaux membres au niveau de l'équipe de direction, et qu'elles expliquent comment ce processus garantit la diversité au sein des équipes de direction. Il est également demandé aux entreprises de fournir des informations sur la manière dont la diversité se matérialise à tous les niveaux de responsabilité de l'entreprise. Nous attendons aussi des preuves d'une culture d'engagement en faveur de la diversité de genre.</p>
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées.	0,0%	99,2%	0,0%	<p><b>Politique d'Exclusion :</b> Le fonds applique une politique d'exclusion relative aux armements controversés selon les critères établis par le label ISR.</p>